



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 15 mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
8 mars 2018

Date d'affichage
8 mars 2018

Objet de la délibération
*Service urbanisme –
Acquisition d'un garage 11
Traverse des Frères*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, LUNGERI Carine, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à LACOURTE Gérard

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121,15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Dans le cadre de la requalification de la Traverse des Frères, la commune a depuis quelques années acquis des biens afin de réaménager cette voirie, après démolition des bâtiments.

Aujourd'hui, il nous est proposé à la vente un garage qui constitue le lot numéro 8 de l'ensemble de la copropriété. Ce dernier est édifié sur la parcelle cadastrée section AO n°214p sise 11, Traverse des Frères. Cette acquisition nous permettra de procéder à la réhabilitation de ce lieu, notamment aux abords de la salle des fêtes avec la réorganisation du carrefour pour la sécurisation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017 ;

VU l'emplacement réservé n°62 (élargissement de la traverse des Frères entre la D458 et l'Avenue Jean Moulin) ;

VU l'accord de principe de cession par le propriétaire, monsieur MUNOZ Tanguy, de ce bâtiment susvisé, au prix de 23 000 euros ;

CONSIDERANT que cette acquisition permettra l'aménagement de la Traverse des Frères ;

CONSIDERANT que cette acquisition foncière fera l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 (FRAT) pour la requalification de la Traverse des Frères (études + acquisitions foncières + travaux) ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** monsieur le maire à acquérir le bien situé sur la parcelle cadastrée section AO n°214p (lot n°8) sis 11 Traverse des Frères, appartenant à monsieur MUNOZ Tanguy, pour un montant de vingt-trois mille euros (23 000 euros) ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette acquisition ;
- **SOLLICITE** l'aide régionale pour cette acquisition foncière, en vue des travaux de requalification de la Traverse des Frères ;
- **APPROUVE** l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Var.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget municipal.

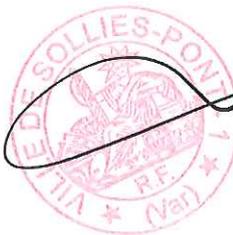
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte recu du exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

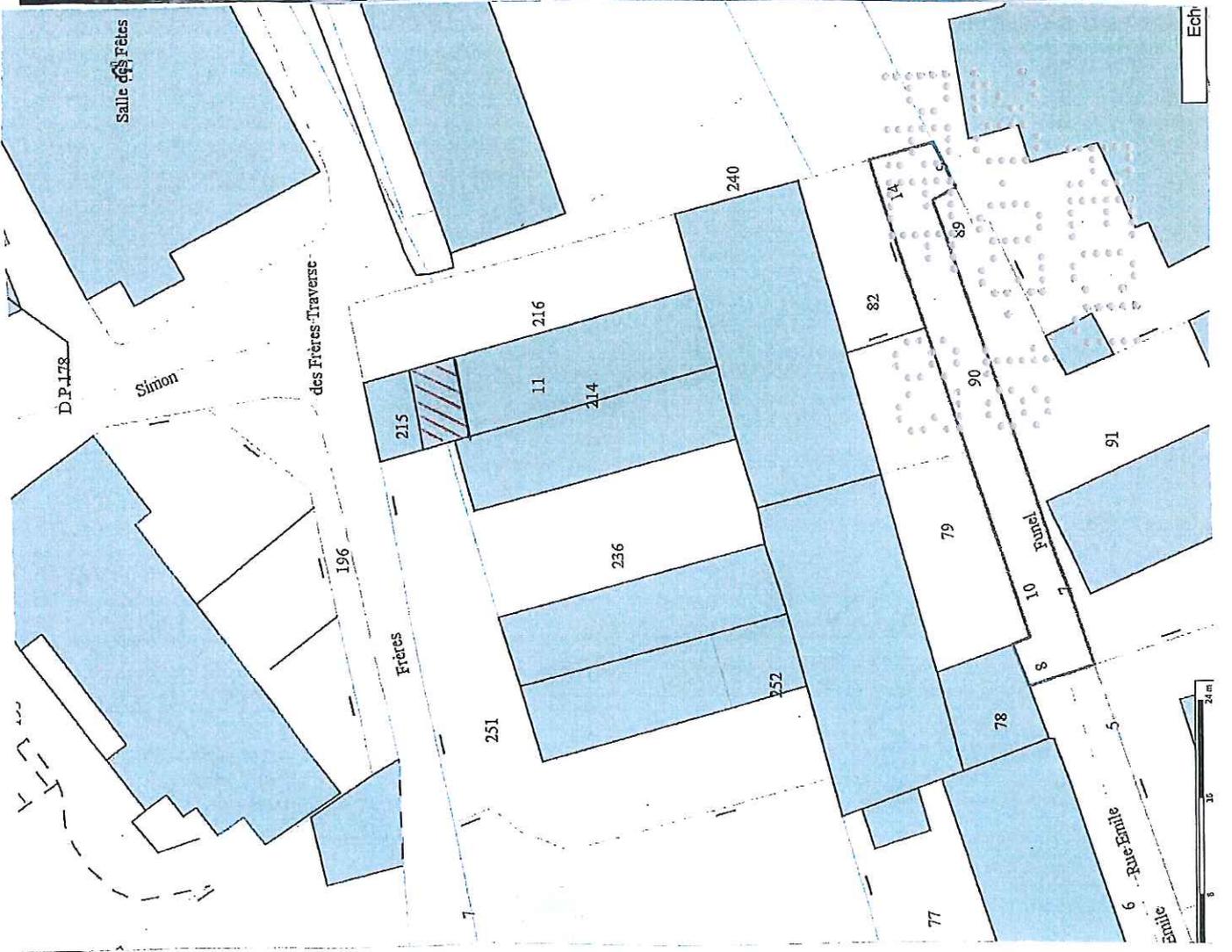
20 MARS 2018

21 MARS 2018





Echelle - 1:500



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the implementation of data-driven decision-making processes. It provides a detailed overview of the steps involved in identifying key performance indicators (KPIs) and using data to inform strategic decisions.

4. The fourth part of the document discusses the challenges and risks associated with data management and analysis. It offers practical advice on how to mitigate these risks and ensure the security and integrity of the data.

5. The fifth part of the document concludes with a summary of the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that the data-driven approach remains effective and relevant over time.